



SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENTS NUMÉROS 2024-446, 2024-447

Avis public est, par les présentes donné par le soussigné, François Dumont, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Que le conseil municipal a adopté le 9 septembre 2024, les règlements suivants :

Le Règlement portant le numéro 2024-446 intitulé « Règlement modifiant l'article 4.2 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2008-267 »;

Le Règlement portant le numéro 2024-447 intitulé « Règlement modifiant l'article 7.4 du règlement sur les permis et certificats numéro 2008-268 »;

Qu'une copie de ces règlements a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ces règlements entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 19 septembre 2024.

/François Dumont/

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Dumont, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements 2024-446, 2024-447 à l'hôtel de ville et sur notre site internet (www.sadlp.ca), conformément au Règlement numéro 2018-384, le 19 septembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 septembre 2024.

/François Dumont/

Directeur général et greffier-trésorier